


GARANTIE DES VÉLOS ROSSIGNOL

GARANTIE COMMERCIALE DES VÉLOS ROSSIGNOL

 **ATTENTION** : Les garanties présentées ici sont applicables exclusivement aux consommateurs, personnes physiques achetant les Produits (tels que définis ci-dessous) à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. Si vous êtes un professionnel, veuillez vous référer à vos accords commerciaux ou, à défaut, aux Conditions générales de vente de ROSSIGNOL dédiées aux relations BtoB.

Lorsque vous achetez un vélo complet, un cadre, une fourche ou d'autres composants de vélo (ensemble dénommés les « **Produits** ») portant la marque ROSSIGNOL, votre Produit ROSSIGNOL est couvert par les garanties légales applicables dans votre pays ou par cette garantie commerciale, selon ce qui vous est le plus favorable.

Cette garantie commerciale ne s'applique pas aux Produits ne portant pas la marque ROSSIGNOL. Pour ces produits, la garantie légale applicable dans votre pays ou la garantie du fabricant s'applique, selon ce qui vous est le plus favorable. Nous prendrons en charge votre demande de garantie et effectuerons gratuitement pour vous les démarches nécessaires à l'application des garanties légales ou commerciales offertes par nos fournisseurs et auxquelles vous avez droit, étant précisé que la garantie retenue est la plus avantageuse pour vous.

Pour l'application de toute garantie (légale ou commerciale), il vous faudra obligatoirement présenter la preuve d'achat des Produits. Nous restons à votre disposition pour toute question concernant les garanties légales et commerciales applicables, aux adresses communiquées au point 5. La procédure est détaillée ci-dessous.

Cette garantie ne s'applique qu'au propriétaire initial et ne peut être transférée à un propriétaire ultérieur.
Les produits achetés d'occasion, de seconde main ou reçus en cadeau ne bénéficient pas de cette garantie.

1. LISTE ET RÉSUMÉ DES GARANTIES APPLICABLES AUX PRODUITS

Type de produit	Garantie commerciale	Durée de la garantie commerciale	Commentaires
Cadre	OUI	5 ans	Si la garantie légale applicable dans votre pays vous est plus favorable, celle-ci s'appliquera.
Fourches portant la marque ROSSIGNOL	OUI	5 ans	Si la garantie légale applicable dans votre pays vous est plus favorable, celle-ci s'appliquera.
Fourches de suspension avant, amortisseurs arrière, jeux de roues, et tout autre composant ne portant PAS la marque ROSSIGNOL	NON	NON APPLICABLE	La garantie légale ou la garantie commerciale du fabricant s'applique, selon ce qui est le plus avantageux pour vous.
Cadres portant la marque ROSSIGNOL	OUI	5 ans	Si la garantie légale applicable dans votre pays est plus favorable pour vous, la garantie légale s'applique.
Cadres ne portant pas la marque ROSSIGNOL	NON	NON APPLICABLE	La garantie légale ou la garantie commerciale du fabricant s'applique, selon ce qui est le plus avantageux pour vous.
Composants électriques et batteries des vélos électriques	NON	NON APPLICABLE	La garantie légale ou la garantie commerciale du fabricant s'applique, selon ce qui est le plus avantageux pour vous.
Pièces d'usure tels que les pneus, les roulements, les chambres à air, les câbles ou toute autre pièce d'usure qui n'est pas mentionnée dans le présent document	NON	NON APPLICABLE	

FR

*Vous pouvez trouver ces informations directement sur le composant, où la marque du fabricant apparaîtra, ou dans la notice du fabricant qui vous a été fournie.

La garantie ne s'applique qu'en cas de défauts survenus pendant la période de garantie susmentionnée, et sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat valide par le propriétaire initial (voir la procédure applicable ci-dessous).

2. CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS :

- Tout dommage résultant de l'usure normale, y compris les conséquences de la fatigue. Il incombe au propriétaire d'inspecter son vélo avant chaque utilisation et de l'entretenir et de le réparer, ou de le faire entretenir et réparer par un professionnel, comme indiqué dans ce manuel.

- Tout dommage, toute panne ou perte causée par un abus, une négligence, une réparation incorrecte, un entretien inadéquat, une altération, une modification, le non-respect des consignes ou des avertissements de ce manuel, un accident ou toute autre utilisation anormale, excessive ou inappropriée, y compris, notamment, les cascades, le saut de rampe, les acrobaties ou autres activités similaires, ou de toute autre utilisation pour laquelle le vélo n'a pas été conçu.

- Les vélos ou les kits de cadre dont le numéro de série du cadre a été effacé ou est incomplet.
- Tout dommage, toute panne ou perte causé par une modification du Produit non effectuée par un revendeur professionnel ;

- * L'ajout d'accessoire(s) dont la compatibilité avec les Produits n'a pas été préalablement et expressément validée par ROSSIGNOL et effectué par un professionnel spécialisé ;

- * Le vol ou la perte,

- * Les dommages causés aux Produits par l'utilisation de solvants et de colles, ou plus généralement par son exposition à des produits corrosifs ;

- * Les rayures ou la dégradation des éléments décoratifs (par exemple la peinture) du Produit découlant de son utilisation.

FR

Nous vous rappelons que le montage et le réglage du Produit (en particulier le cadre et les composants) doivent être effectués par un mécanicien professionnel ou un revendeur disposant des connaissances techniques et des outils appropriés, ou par le fabricant. Le non-respect de cette consigne peut entraîner l'annulation des garanties.

3. DURÉE DE VIE UTILE DU PRODUIT

- Chaque cadre ROSSIGNOL possède une durée de vie utile. Ce cycle de vie utile ne correspond pas forcément à la période de garantie.

- Cette garantie n'a pas pour but de suggérer ou de sous-entendre que le cadre ne peut pas être cassé pendant cette période. Les Produits, et en particulier les vélos et/ou les cadres, ne sont pas éternels. La durée de vie utile varie en fonction du type de cadre, des conditions d'utilisation et de l'entretien des vélos et/ou des cadres.

- La compétition, le saut, la descente, le trial, le fait de rouler dans des conditions ou des climats difficiles, avec de lourdes charges, ou toute autre utilisation non standard peuvent réduire considérablement la durée de vie utile d'un cadre ROSSIGNOL. L'une ou l'autre ou une association de ces conditions peut entraîner une défaillance imprévisible d'un cadre ROSSIGNOL qui ne serait pas couverte par cette garantie.

• Tous les cadres Rossignol doivent être régulièrement contrôlés par un mécanicien professionnel ou votre revendeur afin de détecter les signes de défaillances potentielles, notamment les fissures, la corrosion, les bosses, les déformations, l'écaillage de la peinture et tout autre signe de problèmes potentiels, d'utilisation inappropriée ou d'abus. Il s'agit de contrôles de sécurité importants et cruciaux pour prévenir les accidents, les blessures corporelles du cycliste et prolonger de durée de vie utile d'un cadre ROSSIGNOL.

4. LIMITES

Sauf disposition contraire impérative résultant de la loi applicable dans votre pays, aucune garantie ne peut s'étendre au-delà de la description de la garantie limitée décrite aux présentes, et toute autre garantie, explicite ou implicite, y compris, notamment, toute garantie de qualité marchande et/ou d'adéquation à un usage particulier, est expressément exclue par les conditions de cette garantie limitée.

Dans toute la mesure permise par la loi, ROSSIGNOL ne sera en aucun cas responsable des pertes, dommages ou dépenses accessoires ou consécutives liées à ses Produits. La responsabilité de ROSSIGNOL en vertu des présentes est expressément limitée au remplacement ou à la réparation des Produits non conformes à la présente garantie, au choix de ROSSIGNOL.

Certains pays ne permettant pas l'exclusion ou la limitation des garanties implicites ou des dommages indirects, il se peut que les limites et exclusions précédentes ne s'appliquent pas à vous.

5. RÉVISION DU VÉLO

Dans les trente (30) jours qui suivent l'assemblage de votre cadre, vous pouvez apporter votre vélo ROSSIGNOL à un mécanicien professionnel ou à votre revendeur pour contrôle et réglage.

6. PROCÉDURES

Pour toute réclamation, contactez-nous sur www.rossignol.com.

• Pour les vélos ROSSIGNOL achetés en ligne, contactez-nous sur www.rossignol.com et nous vous indiquerons la procédure à suivre. Toutes les conditions de la procédure de garantie sont également décrites dans Nos conditions générales de vente électronique disponibles en ligne sur www.rossignol.com.

• Le service de garantie sera effectué par un mécanicien professionnel, votre revendeur ou le fabricant. Une preuve d'achat vous sera demandée.

• ROSSIGNOL aura le choix de réparer ou de remplacer tout Produit défectueux, à condition que les garanties s'appliquent selon le tableau ci-dessus. Si ROSSIGNOL choisit de remplacer un produit défectueux, un nouveau produit de valeur égale ou supérieure vous sera fourni. Le nouveau Produit peut ne pas correspondre exactement au modèle acheté initialement.

Nous vous rappelons que la réparation et/ou le remplacement d'un Produit peuvent vous être refusés dans le cas où une ou plusieurs des causes d'exclusion de garantie, telles que définies au point 2 de la présente garantie, sont établies, ou en l'absence de preuve d'achat valide.

Si vous avez des questions sur la garantie légale, laquelle dépend de votre pays, ou sur la garantie commerciale, contactez-nous à l'adresse ci-dessus. Vous pouvez également obtenir plus d'informations sur notre site internet www.rossignol.com.